



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice

Luxembourg, le **21 MAI 2021**
Réf. QP-59/21

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
Luxembourg

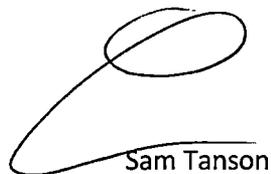
Objet : Question parlementaire n°4134 « Lutte contre la criminalité organisée et contre la traite des êtres humains » du 21 avril 2021 de l'honorable Député Dan Biancalana

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La Ministre de la Justice



Sam Tanson

**Réponse commune de Madame la Ministre de la Justice Sam Tanson et de Monsieur le
Ministre de la Sécurité intérieure Henri Kox à la question parlementaire n° 4134 de
l'honorable Député Dan BIANCALANA**

Contexte

Le 24 juillet 2020, la Commission européenne a présenté une nouvelle stratégie de l'UE sur l'union de la sécurité pour la période 2020-2025, centrée sur les domaines prioritaires dans lesquels l'UE peut apporter une valeur ajoutée afin d'aider les États membres à renforcer la sécurité pour tous les citoyens vivant en Europe. De la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée à la prévention et à la détection des menaces hybrides, en passant par l'amélioration de la résilience de nos infrastructures critiques et la promotion de la cybersécurité ainsi que de la recherche et de l'innovation, la stratégie définit les outils et les mesures à mettre en place au cours des cinq prochaines années afin de garantir la sécurité dans notre environnement physique et numérique.

Conformément à ces priorités, la nouvelle stratégie couvre à la fois des initiatives législatives et non législatives déjà annoncées pour 2020 et dévoile des mesures supplémentaires.

Les propositions législatives actuellement en cours de négociation comprennent le renforcement du mandat d'Europol, le renforcement de la protection des infrastructures critiques et la révision de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. En outre, la Commission a l'intention de réviser la législation sur le gel et la confiscation et sur les bureaux de recouvrement d'avoirs, ainsi que de réformer la directive sur la criminalité environnementale. Il est également prévu d'évaluer la législation actuelle sur la cybercriminalité et d'explorer des mesures contre le vol d'identité.

Parmi les principales initiatives non législatives, un nouvel agenda de l'UE en matière de drogue, un plan d'action sur le trafic d'armes à feu et une stratégie de l'UE pour lutter contre les abus sexuels sur des enfants ont été présentés en même temps que la stratégie de l'Union de la sécurité, tandis qu'un nouvel agenda de lutte contre le terrorisme pour l'UE, un programme de lutte contre la criminalité organisée (y compris la traite des êtres humains) et un plan d'action contre le trafic de migrants ont été annoncés .

Le 16 septembre 2020, la présidente de la Commission européenne, von der Leyen, a annoncé, dans la lettre d'intention accompagnant son discours sur l'état de l'Union au Parlement européen, un nouvel agenda de l'UE sur le crime organisé.

En février 2021, la Commission européenne a publié une feuille de route pour une communication sur une stratégie de l'UE pour lutter contre la criminalité organisée (2021-2025) et une communication connexe sur une stratégie de l'UE pour lutter contre la traite des êtres humains (2021-2025). Les deux stratégies ont été adoptées par le collège des commissaires le 14 avril 2021.

Les deux stratégies mentionnées contiennent les axes majeurs des futurs travaux en matière de lutte contre la criminalité organisée de manière générale et de lutte contre le phénomène de la traite des êtres humains en particulier pour la période 2021-2025. De manière générale, force est de constater qu'il existe un lien organique entre la traite des êtres humains et la criminalité organisée.

La stratégie de l'UE pour lutter contre la criminalité organisée définit les mesures à prendre au cours des cinq prochaines années pour perturber les modèles commerciaux et les structures des organisations criminelles opérant dans l'UE. Elle s'appuie sur la plus récente évaluation des menaces de criminalité grave et organisée d'Europol (EU SOCTA), publiée en avril 2021. La stratégie note que les groupes criminels ont continué à se développer dans l'UE et ont exploité la pandémie pour étendre leurs activités criminelles en ligne. Elle énumère plusieurs propositions législatives à présenter par la Commission et mentionne la possibilité de légiférer sur la plate-forme multidisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT), appelée à devenir l'instrument phare de l'UE pour la coopération opérationnelle dans le domaine de la criminalité organisée.

La nouvelle stratégie de lutte contre la traite des êtres humains sera étroitement liée au programme de lutte contre le crime organisé, car les priorités et les actions clés de ce dernier s'appliqueront également au domaine de la traite des êtres humains.

- Concernant l'élaboration de ces stratégies, tout d'abord des consultations ciblées ont été menées en 2020. Les Etats membres ont été consultés dans le cadre d'ateliers de travail spécifiques organisés par la Commission. C'est dans ce contexte que des experts de la Police grand-ducale ont participé à un atelier de travail virtuel au sujet de la stratégie en matière de lutte contre la criminalité organisée ainsi que de la modernisation du mécanisme Prüm.

Concernant la stratégie de lutte contre la traite des êtres humains, le gouvernement luxembourgeois, et plus précisément le Ministère de la Justice, n'a pas été sollicité directement. Il ne peut toutefois pas être exclu que des organisations non-gouvernementales luxembourgeoises ou autres ont été contactées à ce sujet.

A partir de la publication de la feuille de route susmentionnée, une consultation plus large a été menée via le réseau des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents de l'UE au mois de février 2021.

Le rapporteur national du Luxembourg, la Commission consultative des droits de l'Homme, de concert avec le Ministère de la Justice, président le comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains, ont pu contribuer activement à la stratégie de la Commission européenne par le biais de rencontres du réseau et de contributions écrites sur base de questionnaires soumis en avance.

-Tel que cela fût déjà exposé, ces deux stratégies sont intrinsèquement liées, de sorte qu'il n'existe pas d'ordre de priorité.

Quant à la mise en place de ces stratégies, il y a lieu de préciser que les stratégies contiennent une série d'annonces en matière législative qui feront l'objet de discussions au niveau européen et impliqueront les ministères et administrations concernés du Luxembourg. De manière complémentaire, ils contiennent des recommandations de nature non-contraignante. Toutefois, il est prématuré de se prononcer d'ores et déjà sur les actions alors qu'il faudra attendre les propositions concrètes de la Commission. Ainsi il est impossible d'évaluer en amont l'impact éventuel sur la Police-Grand-Ducale et autres acteurs étatiques.

-Au vu de ce qui précède, il est difficile d'évaluer d'ores et déjà la nécessité éventuelle de se doter de nouveaux instruments législatifs voir d'outils additionnels opératifs. Les stratégies viennent d'être adoptées par la Commission. Cette adoption constitue une première étape de tout un processus dont la première étape consiste notamment d'ouvrir le débat avec les deux autres institutions, en particulier le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

Ainsi la stratégie a été présentée et discuté au parlement européen lors d'une session conjointe LIBE/FEMM du lundi 10 mai dernier. Le même exercice devra se faire au niveau du Conseil.

-Concernant les victimes, la stratégie met notamment l'accent sur la protection et le soutien des victimes en leur donnant des moyens d'agir, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

Ainsi la stratégie vise à améliorer l'identification précoce des victimes et à mieux les orienter pour qu'elles reçoivent une assistance et une protection accrues, à renforcer les programmes d'autonomisation des victimes et à faciliter leur réinsertion. La Commission financera également des formations axées sur la dimension de genre et les besoins des enfants afin d'aider les policiers, les travailleurs sociaux, les gardes-frontières ou le personnel de santé à repérer les victimes.
